

Mise en ligne : 15 mai 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME
DE
PRODUITS CHIMIQUES
ET
D'EXPLOITATIONS MINIÈRES D'ALGÉRIE



Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

SOCIÉTÉ ANONYME
DE
PRODUITS CHIMIQUES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES D'ALGÉRIE
Constituée suivant statuts déposés en l'étude de M^e Quériot, notaire à Écouen, le 11 mars 1898

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Siège social à Paris, 10, rue de Chantilly

Capital social : 850.000 fr.
divisé en 8.500 actions de 100 fr. chacune

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR
Paris, le 19 mars 1898
Un administrateur (à gauche) : Jules Delplace
Un administrateur (à droite) : Charles Pichelin
Imprimerie G. Richard, 7, rue Cadet, Paris

(Les Archives commerciales de la France, 20 avril 1898)

Paris. — Formation. — SOCIÉTÉ ANONYME DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES D'ALGÉRIE, 10, Chantilly. — 50 ans.— 850.000 fr. — 19 mars 98. — P. A.

Société anonyme de produits chimiques et d'exploitations minières d'Algérie
Constitution
(Cote de la Bourse et de la banque, 7 septembre 1898)

D'un acte sous signatures privées, fait à Paris, le onze mars mil huit cent quatre-vingt-dix-huit, dont l'un des originaux a été déposé au rang des minutes de M^e Quériot, notaire à Écouen (Seine-et-Oise), il a été extrait ce qui suit : Il est formé par les présentes entre tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme qui sera régie tant par les présents statuts que par les lois des 24 juillet 1867 et 1^{er} août 1893. Elle aura pour objet : 1^o L'acquisition, l'exploitation et la mise en valeur de toutes mines de pyrite de fer, de cuivre et métaux connexes et notamment de la mine de Beni-Saïd (près Collo) ; 2^o L'achat et l'exploitation de tous gisements de phosphates de chaux ; 3^o La création et l'exploitation de toutes usines pour la production de l'acide sulfurique, de l'acide nitrique et de leurs dérivés, des superphosphates et autres engrais ; 5^o Enfin le commerce des produits fabriqués et toutes opérations se rattachant, soit directement, soit indirectement, à cette industrie.

La société prend la dénomination de Société anonyme de produits chimiques et d'exploitations minières d'Algérie.

Le siège social est fixé à Paris, et quant à présent, 10, rue de Chantilly.

La durée de la société est fixée à cinquante années, à dater du jour de la constitution définitive.

En représentation et pour prix des apports, il est attribué à M. Pichelin et M. Delplace : 1^o Trois mille cinq cents actions de cent francs chacune, intégralement libérées, qui porteront les n^o 1 à 3.500, et ne pourront être détachées de la souche que deux ans après la constitution de la société, conformément à la loi du 1^{er} août 1893 ; 2^o Des parts de fondateurs donnant droit à vingt pour cent dans les bénéfices nets de la société. La répartition de ces apports aura lieu comme suit :

Il sera attribué à M. Pichelin, 1.750 actions de cent francs et cinq cents parts de fondateurs, et à M. Delplace 1.750 actions de cent francs et cinq cents parts de fondateurs.

Le fonds social composé des apports et du capital en numéraire est fixé à la somme de huit cent cinquante mille francs, divisé en huit mille cinq cents actions de cent francs chacune. Trois mille cinq cents de ces actions ont été attribuées en retour des apports. Les 5.000 autres actions ont été souscrites et libérées du quart, soit au total 125.000 francs. Pour représenter les vingt pour cent alloués aux fondateurs aux termes de l'article sixième des statuts, il est créé mille parts de fondateurs, qui sont attribuées, comme il est dit ci-dessus.

Sur les bénéfices nets, il est prélevé d'abord cinq pour cent pour constituer la réserve légale jusqu'à ce qu'elle ait atteint son maximum prévu par la loi. Ensuite la somme nécessaire pour payer un intérêt de cinq pour cent aux actions. Le restant sera attribué comme suit : Dix pour cent au conseil d'administration ; vingt pour cent aux parts de fondateurs ; et le solde, soit soixante-dix pour cent, aux actionnaires à titre de dividende.

Ont été nommés administrateurs pour six années : 1° M. François Costes, propriétaire, demeurant à Saint-Marc, près Brest ; 2° M. Charles Pichelin, propriétaire, demeurant à Paris, boulevard des Capucines, n° 25 ; M. Jules Delplace, ingénieur, demeurant à Paris, rue Lafayette, 108 ; 5° M. Camille Bouillon, propriétaire, demeurant à Paris, boulevard Magenta, n° 158. — *Petites Affiches*, 15/5/1898.

CONVOCATONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mars 1899)

10 avril, 2 h., ord. et extraord. — Société de produits chimiques et d'exploitations minières d'Algérie. — Au siège social, 10, rue de Chantilly, Paris. — Extraord., ordre du jour : rapport du conseil d'administration ; modifications aux articles 2, 6, 7, 19, 20, 28 et 47 des statuts ; résolutions diverses. — *Petites Affiches*, 23.

CONVOCATONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juillet 1899)

2 août, 2 h., extraord. — Société anonyme de produits chimiques et d'exploitations minières d'Algérie. — Au siège social, 10, rue de Chantilly, Paris. — Ordre du jour : Lecture et approbation du rapport du commissaire chargé par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 1899, de la vérification de la modification aux apports. — *Petites Affiches*, 27.

(*Les Archives commerciales de la France*, 13 septembre 1899)

Paris. — Modifications des statuts. — SOCIÉTÉ ANONYME DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES D'ALGÉRIE, 10, Chantilly. — Capital réduit à 500.000 fr. et reporté à 850.000 fr. — 10 avril 99. — *P. A.*

PALMES ACADÉMIQUES
(*La Dépêche coloniale*, 12 février 1901)

Officiers d'académie

Grenet (Henri-André), directeur de la Société anonyme de produits chimiques et d'exploitations minière d'Algérie, à Bône. Exosant au pavillon de l'Algérie.

CONVOCATONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(*Cote de la Bourse et de la banque*, 23 février 1901)

11 mars, 2 h., ord. et extraord. — Produits chimiques et exploitations minières d'Algérie. — Au siège social, 10, rue de Chantilly, Paris. — Ordre du jour (extraord) : Modifications aux statuts, art. 20 et 46; Vérifier et reconnaître la sincérité de la déclaration de souscription et de versement relative à l'augmentation de capital ; Entendre la lecture du rapport du commissaire nommé par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juillet 1899 pour l'appréciation de la modification des apports résolue dans l'assemblée du 10 avril précédent, et voter sur les conclusions dudit rapport. — *P. A.*, 23.

(*Les Archives commerciales de la France*, 24 avril 1901)

Bône. — Modification des statuts. — SOCIÉTÉ ANONYME DE PRODUITS CHIMIQUES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES D'ALGÉRIE, siège, 10, Chantilly, à Paris. — 11 mars 1901.

CONVOCATIONS D'ASSEMBLÉES
(*La Dépêche coloniale*, 22 mars 1903)

Société anonyme de produits chimiques et d'exploitations minières d'Algérie, 10, rue de Chantilly. — Assemblée générale supplémentaire le 23 mars, à dix heures et demie. — Ordre du jour : rapport, propositions diverses, examen, mesures à prendre.

(*Les Archives commerciales de la France*, 20 janvier 1904)

Paris. — Modification. — Société anonyme de PRODUITS CHIMIQUES et d'EXPLOITATIONS MINIÈRES d'ALGÉRIE, 10, Chantilly. — Le capital est réduit à 680.000 fr. — 19 déc. 1903. — *P. A.*

Société des Produits Chimiques et d'Exploitations Minières d'Algérie
Dissolution
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 9 mars 1905)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée extraordinaire le 11 février 1905, ont voté la dissolution de la société et ont nommé liquidateur M. Thivet, demeurant à Paris, 52, rue de la Victoire. — *Petites Affiches*, 8 mars 1905.

Société de Produits Chimiques et d'Exploitation minière d'Algérie (en liq.)
Remplacement de liquidateur.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 21 avril 1909)

Suivant décision de l'assemblée du 30 mars 1909, M. Ch. Pichelin, 49, avenue Victor-Hugo, à Paris, a été nommé liquidateur en remplacement de M. Thivet, démissionnaire. — *Affiches Parisiennes*, 15 avril 1909.
